

SÉANCE D'INFORMATION

...

APPLIPROF

La tâche annuelle du personnel enseignant : Comment
l'AppliProf permet de vérifier si votre tâche est respectée!

Équipe du SEDR-CSQ
22 août 2024
(MAJ 2026-08-26)

PLAN DE LA SÉANCE



1. MOT DE BIENVENUE

2. LA TÂCHE ANNUELLE ENSEIGNANTE, PAS TOUJOURS SIMPLE DE S'Y RETROUVER!

- 2.1 Présentation des outils d'information permettant de se familiariser avec la tâche
- 2.2 Bref survol des différentes composantes de la tâche enseignante
- 2.3 Défis possibles associés à l'instauration de la « nouvelle tâche »
- 2.4 Quelques nouveautés liées à l'application de l'Entente nationale 2023-2028

3. L'APPLIPROF, UN OUTIL PRÉCIEUX À VOTRE DISPOSITION!

- 3.1 Présentation des principales fonctionnalités de l'outil
- 3.2 Survol des avantages associés à l'utilisation de cette application Web
- 3.3 Présentation des tutoriels explicatifs élaborés afin de faciliter l'emploi de l'AppliProf
- 3.4 Étapes à suivre pour se créer un compte
- 3.5 Conseils pratiques
- 3.6 Démarches à suivre lorsqu'une problématique est relevée avec l'AppliProf

2. LA TÂCHE ANNUELLE ENSEIGNANTE, PAS TOUJOURS SIMPLE DE S'Y RETROUVER!



-  Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, d'importantes modifications ont été apportées à la tâche annuelle et à son aménagement;
-  L'objectif était notamment de reconnaître l'autonomie professionnelle du personnel enseignant en leur accordant plus de contrôle sur la nature du travail à accomplir (quoi) , le choix du lieu de travail (où) et du moment pour accomplir celui-ci (quand);
-  Parmi les changements importants, mentionnons l'annualisation de la tâche enseignante et la modification de certaines composantes dans les paramètres de la tâche :
 - ➔ La tâche éducative (TÉ)
 - ➔ Autres tâches professionnelles (ATP)

2.1 DE NOMBREUX OUTILS SONT À VOTRE DISPOSITION AFIN DE VOUS FAMILIARISER AVEC VOTRE TÂCHE!



Ordre d'enseignement	Fiches synthèses (FSE-CSQ)	Guide d'application de la tâche détaillé (CPNCF et FSE)
Formation professionnelle	<u>Cliquez ici</u>	<u>Cliquez ici</u>
Formation générale des adultes	<u>Cliquez ici</u>	<u>Cliquez ici</u>
Secondaire	<u>Cliquez ici</u>	<u>Cliquez ici</u>
Primaire	<u>Cliquez ici</u>	
Préscolaire	<u>Cliquez ici</u>	

2.2 BREF SURVOL DES COMPOSANTES DE LA TÂCHE



Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)		
Cours et leçons/activités de formation et d'éveil	Autres activités éducatives	ATP-général	ATP-Perso	ATP-Perso+
Englobe les activités qui sont effectuées en présence élèves		Comprend l'ensemble des activités qui sont assignées par la direction	Travail inhérent à la fonction générale et déterminé par le personnel enseignant	Travail inhérent à la fonction générale déterminé par le personnel enseignant qui peut être réalisé au moment et au lieu de son choix

* Il est à noter que des particularités s'appliquent pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Nous vous invitons à consulter les fiches explicatives conçues spécialement pour votre secteur.

2.2 BREF SURVOL DES COMPOSANTES DE LA TÂCHE (SUITE)

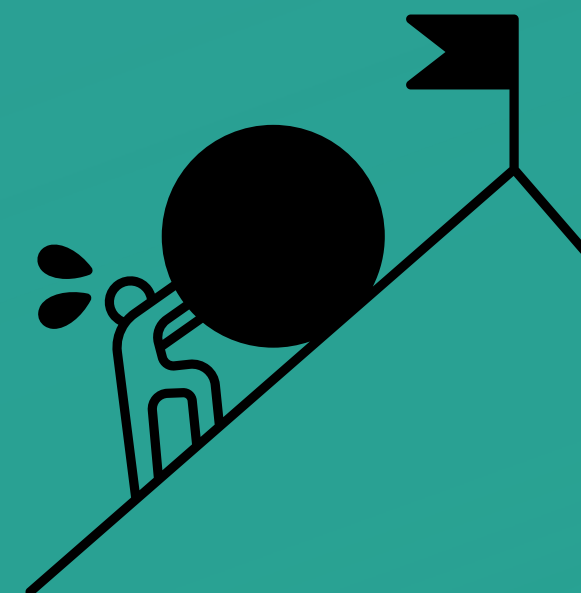
Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)		
Cours et leçons/activités de formation et d'éveil	Autres activités éducatives	ATP-général	ATP-Perso	ATP-Perso+
	Ex. : récupération, encadrement, activités étudiantes, surveillances (autre que accueil et déplacement)	Ex. : surveillance de l'accueil et des déplacements, journées pédagogiques, comités (hors présence élève), rencontre de niveau/matière, rencontre de PI/trajectoire, communication avec les parents, etc.	Ex.: Planification, correction, heures consacrées aux dix rencontres collectives et les trois premières rencontres avec les parents, etc.	

* Il est à noter que des particularités s'appliquent pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Nous vous invitons à consulter les fiches explicatives conçues spécialement pour votre secteur.

2.3 DÉFIS POSSIBLES ASSOCIÉS À L'INSTAURATION DE LA « NOUVELLE TÂCHE »



- * Il est primordial de différencier sa tâche de son horaire de travail.
- * Il est nécessaire de s'assurer que les activités reconnues dans votre tâche sont incluses dans la composante appropriée. Pour ce faire, de nombreux outils sont à votre disposition!
 - ➔ La tâche remise par votre direction peut inclure des erreurs;
 - ➔ La tâche enseignante comporte son lot de particularités à prendre en considération (ex. : Les 10 rencontres collectives et les trois premières rencontres de parent qui sont inclus dans les ATP perso);
 - ➔ Enjeu associé aux activités assignées par la direction.
- * Avec l'annualisation de la tâche, il est devenu essentiel de vérifier que le temps reconnu annuellement dans votre tâche est suffisant au sein de chacune des composantes (TÉ, ATP général, ATP perso et ATP perso +). L'AppliProf pourra notamment vous appuyer dans cette démarche!



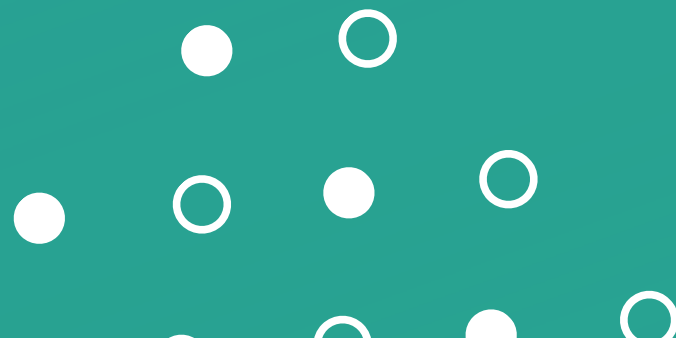
2.4 QUELQUES NOUVEAUTÉS LIÉES À L'APPLICATION DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028



→ 25 % des journées pédagogiques pourront être effectuées au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant (5 jours sur 20)

→ Parmi ces 5 jours, le personnel enseignant déterminera le contenu de quatre de ces journées pédagogiques

→ Pour 2026-2027, sous réserve du temps requis pour les 10 rencontres collectives et les 3 premières réunions avec les parents, les 5 heures d'ATP perso + à réaliser en moyenne par semaine sont effectuées au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant (200 heures annuellement).



2.4 QUELQUES NOUVEAUTÉS LIÉES À L'APPLICATION DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028 (SUITE)



↪ Au primaire, reconnaissance automatique d'une heure
d'encadrement minimum par semaine (36 heures annuellement)

↪ Au secteur des jeunes, compensation monétaire possible pour la
réalisation d'autres tâches professionnelles effectuées en sus de la
tâche qui sont expressément confiées et préalablement autorisées
par la direction (Annexe 72)



3. L'APPLIPROF, UN OUTIL PRÉCIEUX À VOTRE DISPOSITION !



- * L'AppliProf est une plateforme développée en 2021 par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).
- * Cette application Web a été conçue spécialement pour le personnel enseignant.
- * Il s'agit d'un outil qui comportent plusieurs fonctionnalités intéressantes.
- * Il est possible de créer un raccourci de l'application sur l'écran d'accueil de votre appareil mobile :



3.1 PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DE L'OUTIL



-  **Fonctionnalité 1 « Formation continue »** : Permet de comptabiliser les 30 heures d'activités de formation continue sur deux ans exigés en vertu de la loi.
-  **Fonctionnalité 2 « Tâche »** : La fonctionnalité permet de suivre en temps réel le nombre d'heures complétées dans chaque composante de la tâche.
-  **Fonctionnalité 3 « Poste-à-poste »** : La fonctionnalité permet d'afficher les postes offerts, de rechercher les postes disponibles et de contacter directement les personnes concernées.

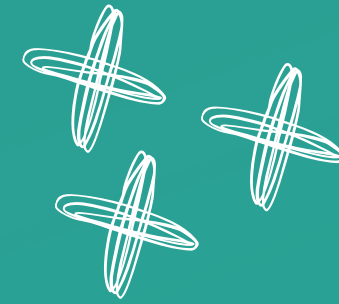
3.2 SURVOL DES AVANTAGES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE CETTE APPLICATION WEB



- 👍 Les données peuvent être exportées;
- 👍 Il s'agit d'une application Web qui propose une « expérience utilisateur » intéressante;
- 👍 L'outil est perfectionné, année après année, par la FSE-CSQ à partir des commentaires recueillis de la part des membres de ses 34 syndicats locaux;
- 👍 Il est possible de modifier les données consignées dans l'AppliProf en tout temps (répartition des heures dans les sous-catégories de la tâche, de même que les rentrées d'heures).



3.2 SURVOL DES AVANTAGES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE CETTE APPLICATION WEB (SUITE)



👍 Au niveau de la tâche, l'application permet à la fois de :

- ① *Vérifier que la tâche attendue par votre direction respecte les dispositions de la convention collective. En effet, l'AppliProf permet de connaître rapidement le nombre d'heures à réaliser annuellement dans les différentes composantes et sous-catégories de la tâche, et ce, en fonction de votre pourcentage de contrat;*
- ② *Compiler le nombre d'heures effectuées jusqu'à maintenant au sein des différentes composantes et sous-catégories de votre tâche;*
- ③ *De connaître le résiduel d'heures à effectuer d'ici la fin de l'année scolaire et de cibler rapidement les sous-catégories dans lesquelles des dépassements sont possibles (ex : le temps alloué au PI dans l'ATP-Général).*

3.3 TUTORIELS EXPLICATIFS ÉLABORÉS AFIN DE FACILITER L'EMPLOI DE L'APPLIPROF

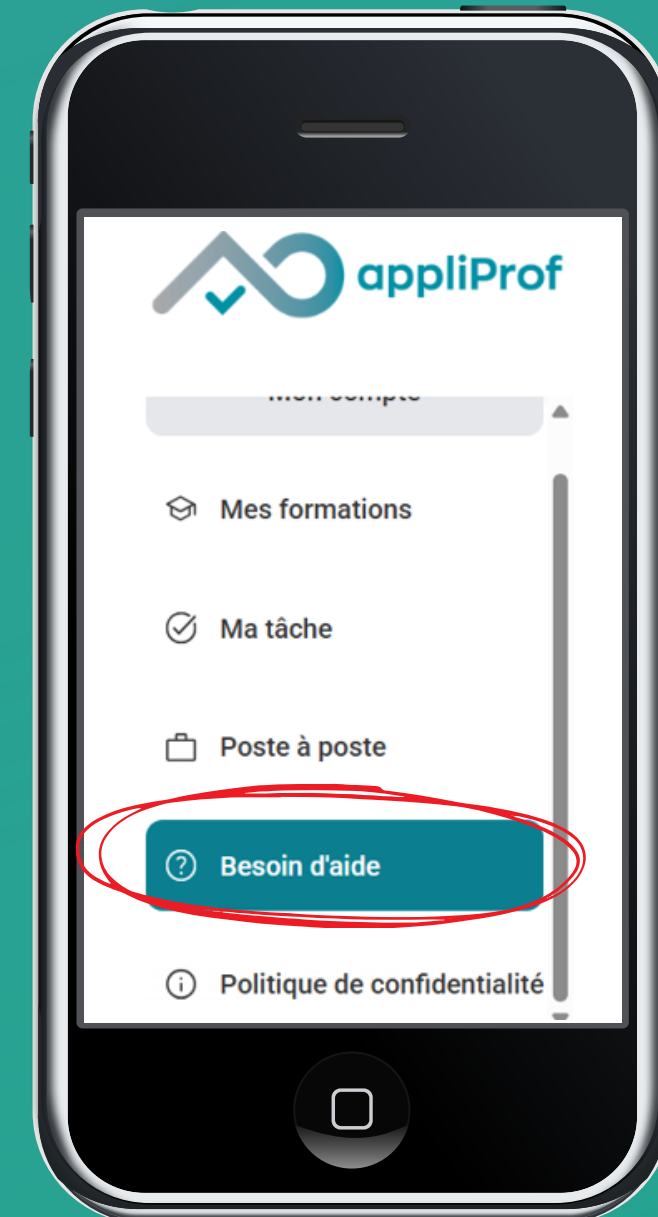


Nous vous invitons à prendre connaissance du tutoriel explicatif élaboré par la FSE-CSQ. Celui-ci vous guidera à travers les différentes fonctionnalités offertes par l'application Web :



<https://www.youtube.com/watch?v=T6-npu3Cm-E>

* *Au besoin, une bulle d'accompagnement « besoin d'aide » est disponible si vous souhaitez relancer le tutoriel de navigation.*



3.4 ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SE CRÉER UN COMPTE



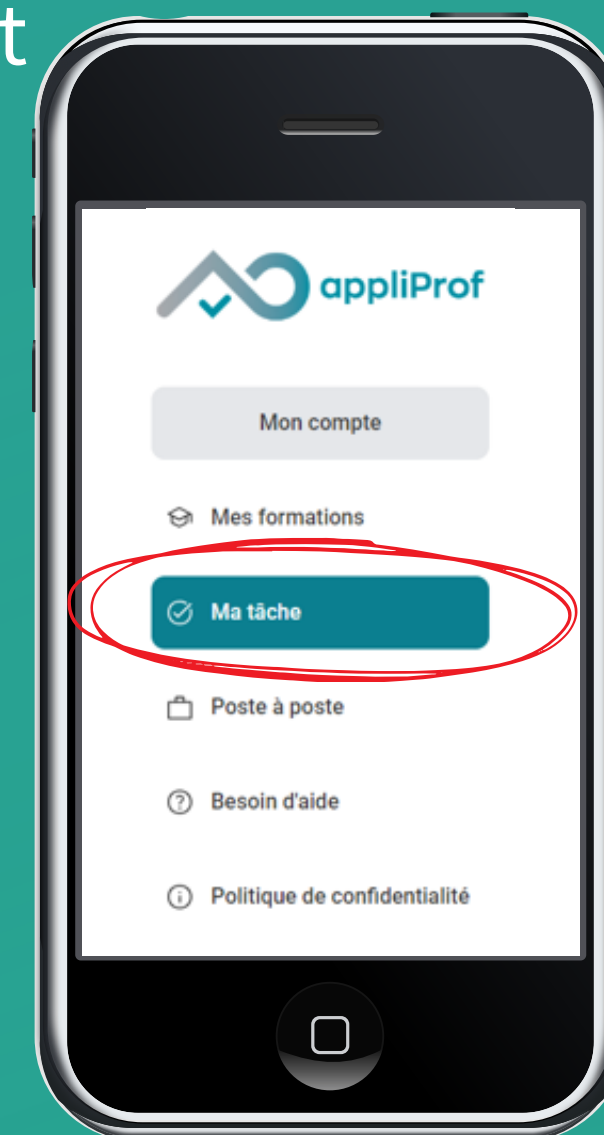
ÉTAPE #1

- ⊖ Se créer un compte. L'application Web « AppliProf » est disponible à l'adresse suivante : [Cliquez ici](#)

 *Attention : le courriel de confirmation pourrait se retrouver dans vos courriels indésirables.*

ÉTAPE #2

- ⊖ Repérer les différentes fonctionnalités de l'application et cibler le module associé à la tâche (cliquez sur l'onglet « Ma tâche »).



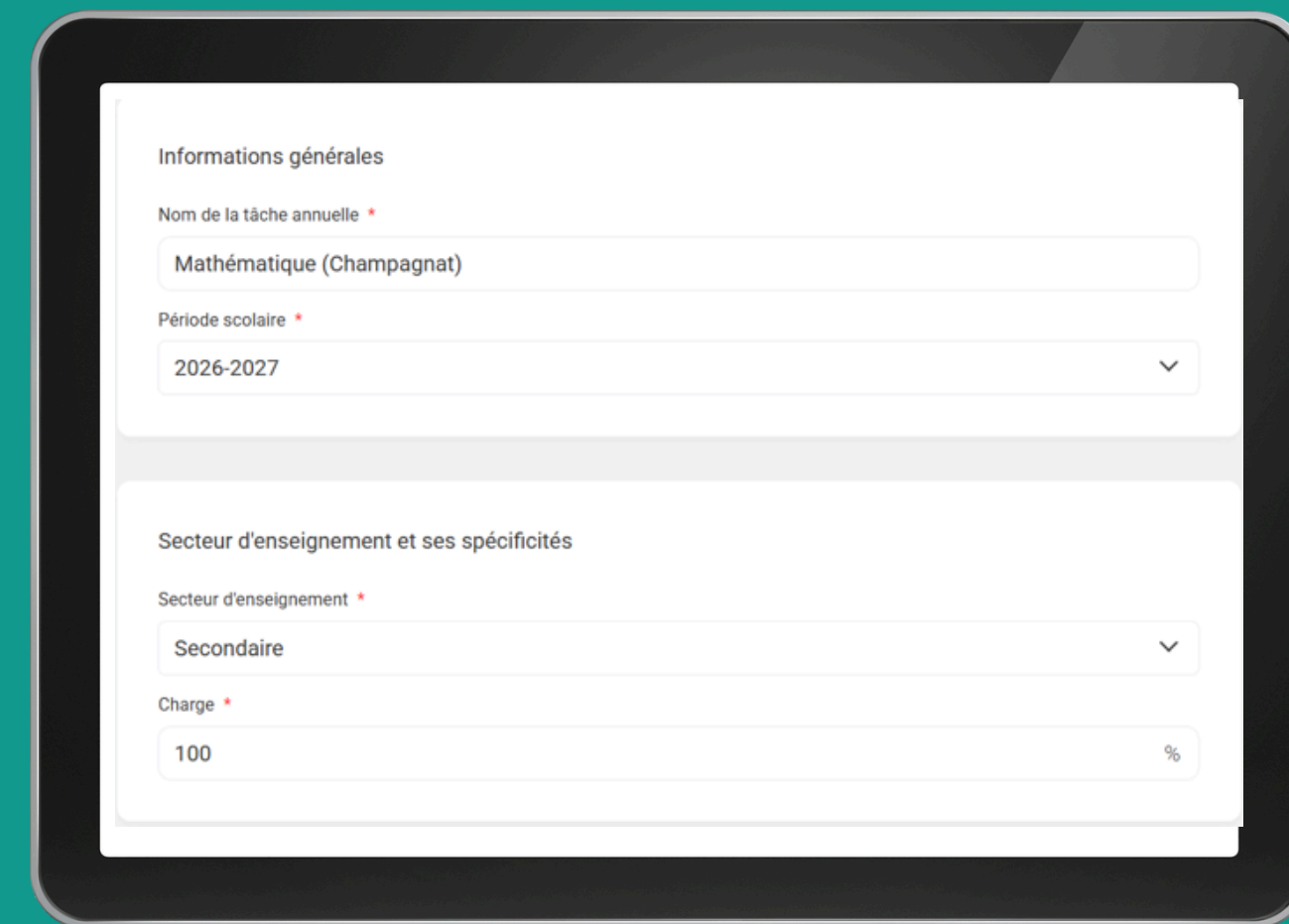
3.4 ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SE CRÉER UN COMPTE (SUITE)



ÉTAPE #3

☹ Cliquez sur l'onglet « créer une nouvelle tâche » et répondez aux questions soumisees.

 *Il sera important d'identifier correctement son secteur d'enseignement, de même que le pourcentage de son contrat afin de connaitre précisément le nombre d'heures à réaliser annuellement dans les différentes composantes de votre tâche :*



Informations générales

Nom de la tâche annuelle *

Mathématique (Champagnat)

Période scolaire *

2026-2027

Secteur d'enseignement et ses spécificités

Secteur d'enseignement *

Secondaire

Charge *

100 %



3.5 CONSEILS PRATIQUES



- ★ Nous vous encourageons à ajouter, régulièrement, dans l'AppliProf les heures de travail réalisées (ex. : à la fin de votre journée de travail). Dans le cas contraire, vous risquez d'oublier de comptabiliser certaines tâches.
- ★ N'hésitez pas à consulter les outils d'information mis à votre disposition advenant le cas où vous ne savez pas dans quelle composante de votre tâche vous devez ajouter du temps de travail.
- ★ Si votre direction vous assigne à réaliser une tâche qui n'était pas explicitement mentionnée dans votre tâche officielle, demandez-lui où l'ajouter au sein des différentes composantes de votre tâche. Si sa directive contrevient aux paramètres présentés précédemment, mentionnez-lui!



3.6 DÉMARCHES À SUIVRE LORSQU'UNE PROBLÉMATIQUE EST RELEVÉE AVEC L'APPLIPROF



- 1 Vérifier que les données comptabilisées dans l'AppliProf sont justes et qu'elles se retrouvent dans la bonne composante de la tâche. Nous vous invitons à consulter les différents outils d'information disponible afin de vous appuyer dans cette démarche.
- 2 Valider votre compréhension avec un collègue ou la personne déléguée de votre école ou centre.
- 3 Écrire à votre direction afin de l'aviser de la problématique. Celui-ci pourra vous donner ses directives afin de résoudre la situation.

- 4 Si la situation demeure non résolue ou ambiguë, nous vous invitons à nous contacter rapidement par courriel, selon votre secteur pour nous exposer la problématique :



navigateurs@sedrcsq.org



decouvreurs@sedrcsq.org